

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ
DE TRAVAUX DE
DÉVOIEMENT AEP ET EP,
RUE DU 18 AOÛT À
ANNEMASSE**

D_2022_0304

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P24 de son annexe ;

A l'issue d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence et par décision du Président n°D-2022_0108 du 16/05/2022, le marché relatif aux travaux de dévoiement AEP et EP, rue du 18 août à Annemasse a été attribué à l'entreprise **SOGEA RHONE-ALPES** pour un montant de 95 431,20€ HT.

Le marché a été notifié le 17 mai 2022.

En cours d'exécution des travaux, des modifications doivent être prises en compte afin d'ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage.

Ceci engendre une augmentation des quantités prévues dans le marché ainsi que l'ajout de prix nouveaux.

La plus-value s'élève à 34 328,30€ H.T (+35,97 %), portant le montant du marché à 129 759,50 € HT.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 dans les conditions définies ci-avant ;

DE SIGNER les pièces de cet avenant ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant des crédits ouverts à cet effet au budget Assainissement, article 2315, antenne RP et budget Eau potable, antenne ED.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.